



QUATRIÈME TRIMESTRE 2025

Le baromètre économique est une publication de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, qui paraît chaque trimestre pour suivre au plus près les dynamiques de l'économie territoriale à l'échelle de la Zone d'emploi de Béthune.

Le baromètre présente les toutes dernières données disponibles sur le marché de l'emploi et l'activité des entreprises, pour observer en temps réel la conjoncture et mieux appréhender les enjeux économiques à venir sur le territoire.

L'emploi et les demandeurs d'emploi sur le territoire

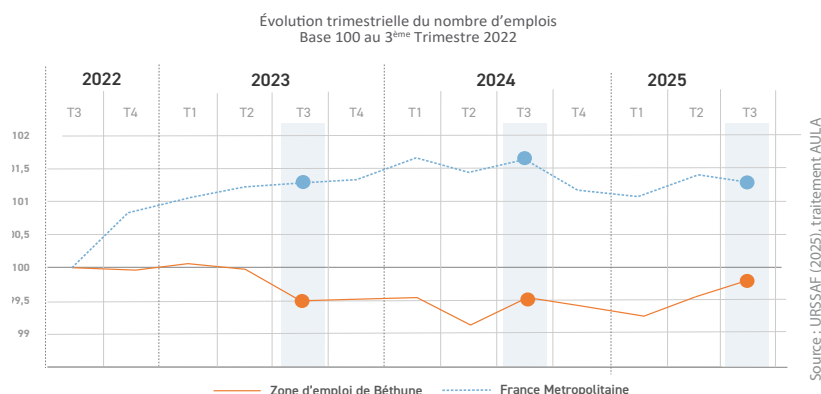
3^{er} trimestre 2025



L'évolution de l'emploi à l'échelle de la zone d'emploi :

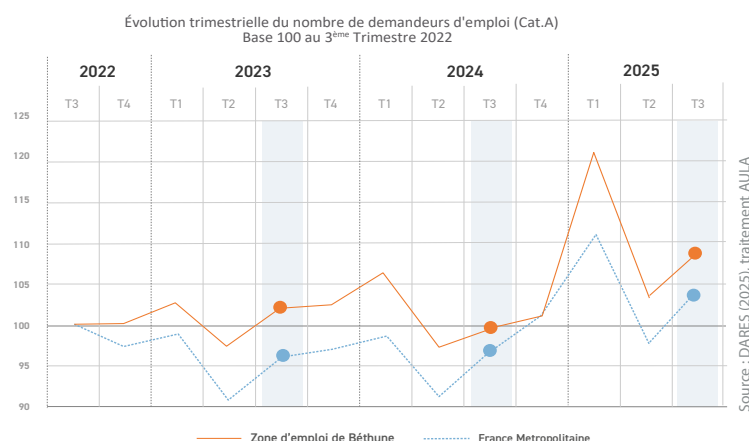
Une amélioration de la tendance

Entre le troisième trimestre 2024 et le troisième trimestre 2025, l'emploi progresse de 0,15% dans la Zone d'emploi de Béthune, soit 76 salariés supplémentaires. Sur la même période, la tendance nationale affiche, quant à elle, un recul de 0,23 % de l'emploi.



La situation des demandeurs d'emploi du territoire :

Une hausse des demandeurs d'emploi



Sur la Zone d'emploi de Béthune, le troisième trimestre 2025 est marqué par une hausse du nombre de demandeurs d'emploi de 8,3% par rapport au troisième trimestre 2024, soit une augmentation de 990 demandeurs d'emploi de catégorie A. Cette évolution s'inscrit dans la tendance nationale, qui fait état d'une progression de 7,8% du nombre de demandeurs d'emploi sur la même période.

La hausse des effectifs au T1 2025 s'explique par l'entrée en vigueur de la loi « plein emploi », qui entraîne l'inscription automatique de nouveaux publics (RSA, CEJ, AII, PACEA), puis le reclassement d'une partie d'entre eux en catégories B, C, D, E, F et G, ce qui rend en partie « artificielle » la baisse de la catégorie A entre le T1 et le T2 2025.

Pour en savoir plus : <https://statistiques.francetravail.org/stmt/publication>

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/actualite/ce-qui-change-dans-les-statistiques-sur-les-inscrits-france-travail-avec-LPE>

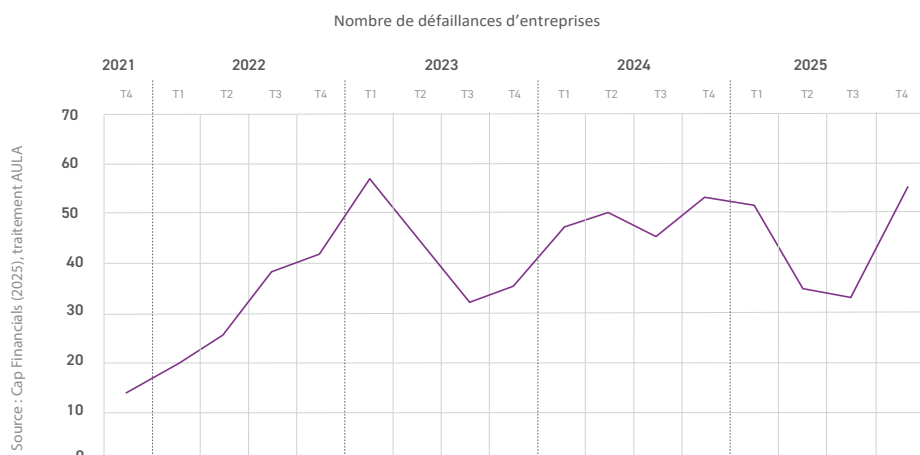
Climat des affaires sur le territoire de l'Artois

4^{ème} trimestre 2025



Les défaillances d'entreprises :

Une forte augmentation des difficultés des entreprises



Au quatrième trimestre 2025, le nombre de défaillances enregistrées sur le territoire passe de 32 à 54, malgré une tendance à la baisse amorcée en début d'année, laissant entrevoir une amélioration de la situation des entreprises. Sur l'ensemble de l'année 2025, 173 défaillances ont été recensées sur l'agglomération, contre 194 l'année précédente. Cette diminution du nombre d'entreprises en difficulté semble témoigner d'une amélioration de la santé économique du territoire.

Les données de défaillances calculent le nombre d'ouvertures de procédure collective par trimestre selon la date de jugement, et recensent les jugements d'ouverture de liquidation judiciaire, de procédure de redressement judiciaire et de procédure de sauvegarde.

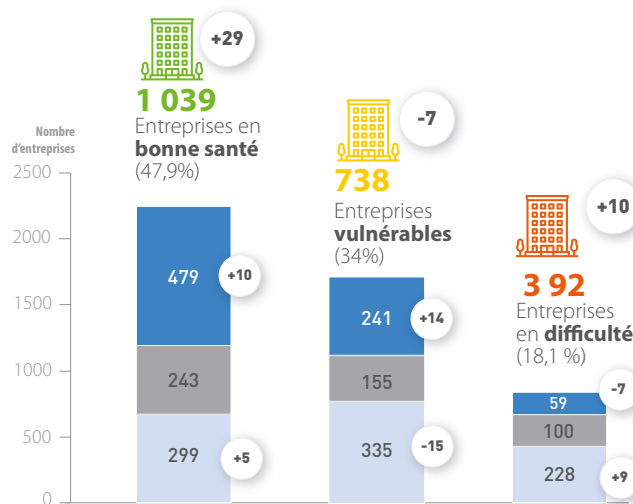


Scoring Nota PME :

Une polarisation de la santé financière des entreprises

Parmi les entreprises notées le trimestre dernier, 94% n'ont pas changé de catégorie. 19 entreprises auparavant en bonne santé sont désormais considérées comme vulnérables et 4 sont passées en difficulté. À l'inverse, 22 entreprises précédemment vulnérables sont aujourd'hui en bonne santé, tandis que 12 se retrouvent en difficulté. 8 entreprises anciennement en difficulté sont désormais vulnérables et 7 en bonne santé.

Sur ce trimestre, parmi les 2 169 entreprises évaluées, 58,2% de celles classées en difficulté ont vu leur note se dégrader par rapport au trimestre précédent. Il en va de même pour 45,4 % des entreprises vulnérables, contre 28,8 % ayant connu une amélioration de leur note. À l'inverse, parmi les entreprises en bonne santé, 46,1 % ont enregistré une hausse de leur note, contre 32,6 % qui ont subi une baisse sur la même période.



* Le **scoring Nota PME** ne concerne que les entreprises qui **publient leurs comptes** (soit **2 169 entreprises** sur l'ensemble de l'Artois-Gohelle au 26/01/2026).

L'obligation de dépôt et de publication des comptes concerne les **sociétés commerciales** qui dépassent 2 des 3 seuils suivants :
- total de **bilan** de plus de **350 000 €** ;
- **chiffre d'affaires** net de plus de **700 000 €** ;
- **10 salariés** et plus.

2 169 Nombre d'entreprises
+32 Évolution du scoring depuis le dernier trimestre

Méthodologie de calcul du scoring Nota PME

3 grands critères de performance :

- **Rentabilité**
capacité à gagner de l'argent
- **Solvabilité**
capacité à faire face à ses créances
- **Robustesse**
solidité de l'entreprise au regard de sa structure bilanciale

Pondération
par rapport au positionnement de l'entreprise dans son secteur d'activité



Source : Cap Financials (2025), traitement AULA